



Que dois-je faire de plus pour ne pas être importunée

Par **Abdulaziz**, le **17/04/2009** à **13:18**

Bonjour,
Je suis séparée depuis août 2004 et divorcée depuis novembre 2006.
Je vis à Paris et mon ex-mari aux Emirats Arabes Unis.
A ma grande surprise j'ai reçu hier un courrier d'un cabinet de créancier adressé à mon ex-mari, j'ai renvoyé la lettre en recommandé en écrivant ceci:
"En réponse à votre lettre du 14/04/2009. Je vous informe que mon ex-mari n'habite pas à cette adresse et qu'il n'y a d'ailleurs jamais été domicilié."
Nous sommes divorcés depuis novembre 2006, j'ignore tout de ses activités quand il est en France, et je ne saurais être concernée par les dépenses qu'il engage.
Je vous retourne donc votre lettre de recouvrement et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.
Que dois-je faire de plus? Merci pour votre aide
Cordialement,
HA

Par **ascott**, le **23/04/2009** à **16:58**

produisez une attestation du Tribunal qui vous a "donné" le divorce
salutations

Par **Marion2**, le **23/04/2009** à **18:44**

Bonsoir,
De quand datent les dettes de votre ex-mari ? Si elles ont été contractées pendant votre mariage, vous êtes également responsable.
Cordialement.

Par **ascott**, le **23/04/2009** à **18:56**

exactrnm
mais attention, la récente titrisation des échéances impayées mentionne la date de titrisation et non la date de l'impayérndonc, il faut vérifier la date réelle de la dette au cas ou..rnsalutations

Par **Marion2**, le **23/04/2009** à **19:11**

C'est l'évidence même...

Par **Abdulaziz**, le **06/05/2009** à **17:36**

Un grand merci à tous ceux qui m'ont répondu
Cordialement
Hayat